



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° T 250/2013

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VOIE RELIANT SEPBA AU STADE DENISE

ARTICLE 1: AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le **Port Autonome de San Pedro (PASP)**.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet **les travaux d'éclairage public de la voie reliant SEPBA au stade DENISE**.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé sur prix global et forfaitaire. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en **un (01) lot unique**.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le **Budget 2013** du Port Autonome de San Pedro sur la **ligne 2351**.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à **deux millions cinq cent (2.500.000) francs CFA**.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté ou retiré à l'adresse suivante :

**DIRECTION GENERALE
DU PORT AUTONOME DE SAN PEDRO,
sise à San Pedro,
Direction des Acquisitions, des Affaires Juridiques et
de la Coopération
Département des Acquisitions
Service Marchés,
Auprès de Monsieur CAMARA Kinanglan Léandre
2^{ème} étage de l'immeuble de la Direction Générale
B.P 339/340 San Pedro
Tél. : 34 71 72 07 - Poste 225 /49 29 87 76/ 46 01 58 58,
Fax: 34 71 72 15.
Email: lcamara@pasp.ci**

Contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de: **Cent mille (100 000) francs CFA**.

ARTICLE 8 : REMISE DES PLIS

Les offres seront déposées au plus tard le **mercredi 13 novembre 2013 à 9 heures**, à l'adresse indiquée à l'article 7 ci-dessus, ou portées directement à la **séance d'ouverture**.

Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le **mercredi 13 novembre 2013 à 9 heures 30 minutes** dans la salle de conférences de la Direction Générale du Port Autonome de San Pedro, **sise à San Pedro**, au boulevard de la République, domaine portuaire.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE LA VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0.5%) aux frais du titulaire.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au décret n°2009-259 du 06 Août 2009 portant **CODE DES MARCHES PUBLICS**.